



Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLIOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00307

Rapport n°53 - Concession de service public-Distribution de gaz sur les communes de Thoraise et de Boussières-GRDF-Rapport 2024

Concession de service public-Distribution de gaz sur les communes de Thoraise et de Boussières-GRDF-Rapport 2024

Rapporteur : M. Anthony NAPPEZ, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°4	28/08/2025	Favorable
CCSPL	03/09/2025	Favorable
Commission de contrôle financier	10/09/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Grand Besançon Métropole, depuis le transfert au 1er janvier 2019 de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de distribution de gaz », est le concédant du contrat de délégation du service public de la distribution de gaz sur les communes de Thoraise et de Boussières, dont le concessionnaire est GRDF.

Auparavant, l'autorité concédante était le SIVOM de Boussières. Le contrat ayant été signé en 2012, il a fait l'objet d'une mise en concurrence et n'est donc pas intégré au contrat de GBM englobant les autres communes du territoire de la communauté urbaine.

En respect des dispositions réglementaires, le délégataire présente à GBM son rapport sur l'année écoulée (2024), portant sur l'activité, la qualité de service et les données financières. L'année 2024 s'est déroulée dans des conditions normales et il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

Nota : Le réseau de distribution de gaz desservant un grand nombre de communes de GBM est appelé « réseau de GBM » et le réseau de distribution de gaz des villages de Thoraise et Boussières – analysé dans le présent rapport - est nommé « réseau de Thoraise Boussières », bien que GBM en soit également le concédant.

Principales caractéristiques du contrat

Par arrêté préfectoral du 6 novembre 2018, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de distribution de gaz », initialement compétence des communes, est transférée à la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) à compter du 1^{er} janvier 2019.

A la suite de ce transfert, le contrat de délégation de service public de la distribution de gaz – signé le 1^{er} septembre 2012 entre le SIVOM de Boussières et GRDF - lie désormais GBM en tant qu'autorité concédante à GRDF, concessionnaire.

Principales obligations

La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre. La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service de la distribution de gaz naturel.

Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Pendant la durée du contrat, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés. Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués. Les installations sont soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire d'assurer son respect.

Chiffres clés

Réseau de distribution de gaz de Thoraise et Boussières		
Contrat	Type de contrat	Contrat après fin monopole
	Autorité concédante	Grand Besançon Métropole
	Concessionnaire	GRDF
	Durée	30 ans
	Entrée en vigueur	01/09/2012
Territoire concédé	Superficie	9,57 km ²
	Nombre d'habitants (populations municipales)	1 536 (2022)
	Nombre de communes	2
	Nombre de communes desservies	2
Données techniques	Longueur de canalisation	8,779 km
	Gaz acheminé	32 GWh
	Nombre de clients	113

Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Énergie. Pour l'exercice 2024, on retiendra :

A/ Les infrastructures et le réseau Thoraise-Boussières

Fin 2024, le réseau de distribution de gaz de la concession s'étend sur 8,779 km (stable).

Le réseau est entièrement en moyenne pression B (MPB) et les canalisations sont toutes en polyéthylène. Cela est dû à la jeunesse du réseau, installé entièrement après 2013. Son âge moyen est de 10,9 ans.

Concernant les canalisations, GRDF a mis en place un programme de surveillance fonction du niveau de pression du réseau, sur les périodicités suivantes :

- réseau Basse Pression (BP) : trois fois par an,
- réseau Moyenne Pression (MPC) : tous les ans,
- réseau Moyenne Pression (MPB) : tous les 4 ans.

Au regard du type de canalisation (uniquement de la MPB), des contrôles effectués ces dernières années (6064 m en 2023 et 2767 m en 2022), et du calendrier rappelé ci-dessus, aucune surveillance n'a été programmée ou réalisée en 2024.

Toutes les visites programmées des robinets (3/3) et des branchements collectifs (2/12) ont été réalisées.

Depuis le début du déploiement sur la concession, 102 compteurs ou modules communicants ont été installés sur un total de 114. La phase de déploiement intensif s'est terminée en 2023. Aucune installation n'a eu lieu en 2024.

3 diagnostics des installations intérieures (hors périmètre concession) ont été réalisés. Aucun n'a montré de situation de danger.

En 2024, 3 appels pour manque de gaz ont été recensés. Aucun appel pour intervention de sécurité n'a été recensé (1 en 2023).

B/ Les abonnés

Le nombre de clients est de 113 en 2024, en augmentation 11,8% par rapport à 2023 (102 clients) suite aux raccordements de logements neufs. Le nombre de clients est relativement stable en dehors de ce type de cas particulier.

La quasi-totalité des clients (99%) a souscrit un contrat au tarif T1 ou T2. Le seul client industriel au tarif T4 est la papeterie de Boussières.

En 2024, la quantité totale de gaz acheminée est de 32 009 MWh. Cette quantité est conforme aux dernières années (29 GWh en 2023, 36 GWh en 2022). Pour rappel, les consommations de gaz sur le réseau sont très peu dépendantes du climat, du fait de la place prépondérante qu'occupe la papeterie de Boussières (97,3% des consommations) dont l'activité n'est pas météo-dépendante.

En 2024, il n'y a eu aucune réclamation (0 en 2023, 9 en 2022).

Les conditions d'exécution du service public

A/ Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Thoraise Boussières, le personnel relève des équipes GRDF Bourgogne Franche-Comté et est mutualisé. Cette mutualisation permet notamment à GRDF d'avoir des équipes bien dimensionnées pour gérer les travaux, astreintes et urgences, y compris sur des petits périmètres comme celui de Thoraise-Boussières.

B/ Les tarifs

La concession de Thoraise-Boussières a été mise en concurrence et n'est pas soumise aux tarifs péréqués. GRDF établit ses tarifs sur la base d'une grille tarifaire délibérée par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) révisée chaque 1^{er} juillet pour 1 an.

Au 1^{er} juillet 2024, les tarifs (en augmentation de + 2,8% par rapport au 01/07/2023) sont les suivants :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 4 MWh/an	60,79 €	51,13 €		
T2	de 4 à 300 MWh/an	210,39 €	13,75 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	1 464,33 €	9,88 €		
T4	> 5 000 MWh/an	24 681,37 €	1,34 €	327,72 €	163,79 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	58 835,07 €	163,50 €	107,31 €

C/ Les travaux sur le patrimoine concédé

Le montant global des travaux réalisés sur la concession en 2024 s'élève à 1 092 €.

Le réseau étant très récent (âge moyen 10,9 ans), il n'y a pas encore de travaux de renouvellement.

D/ Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels. Les relations avec Grand Besançon Métropole sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Données économiques

A/ Situation financière 2024

La grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF sur une concession est mutualisée à des mailles plus larges que celle des concessions (maille territoriale Franche Comté Sud par exemple). Néanmoins certaines données (par exemple les recettes et les amortissements) sont fournies à la maille de la concession. Les charges mutualisées sont affectées à partir de clés de répartition. Le compte d'exploitation présenté a pour vocation de donner une image de l'économie de la concession mais n'a pas de réalité comptable.

1/ Patrimoine

La valeur nette comptable (VNC) du patrimoine à fin 2024 est de 1 028 591 €, répartis entre les ouvrages réseau : 1 016 824 k€ et les ouvrages interface utilisateurs (compteurs et postes de télérelève) : 11 769 €.

2/ Exploitation

Le compte d'exploitation économique affiche un excédent de 53 137 € (49 214 € en 2023).

Le total des produits 2024 est de 150 452 € ; la quasi-totalité provient des recettes d'acheminement (144 000 €). Les autres recettes proviennent des raccordements, des prestations facturées à l'acte, etc.

Le total des charges affectées à la concession a augmenté de 15,7% par rapport à 2023 et s'établit à 61 991 € (dont main d'œuvre 13 611 € et acheminement depuis un réseau amont 36 942 €). S'ajoutent les dotations aux amortissements pour 35 323 €

B/ Liens financiers et juridiques avec Grand Besançon Métropole

Conformément aux dispositions du contrat, le concessionnaire verse annuellement à GBM :

- une redevance de concession dite «R1». Son montant en 2024 est de 2 057,80 €.
- une Redevance d'Occupation du Domaine Public dite «RODP» de 452 €.

Le Conseil communautaire a été sollicité une fois en 2024 sur le rapport de CSP 2023.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraïse Boussières en 2024 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole.

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



L'activité de GRDF sur votre concession



113

NOMBRE DE CLIENTS DU
RÉSEAU



8 779 m

LONGUEUR TOTALE DES
CONDUITES



2042

ANNÉE D'ÉCHÉANCE DU
CONTRAT



150 k€

RECETTES ACHÈMÈNEMENT ET
HORS ACHÈMÈNEMENT



1 029 k€

VALEUR NETTE COMPTABLE DU
PATRIMOINE



1 092 €

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS
SUR LA CONCESSION



32 GWh

QUANTITÉS DE GAZ
ACHÈMÈNÉES



286 GWh

QUANTITÉS DE BIOMÉTHANE
INJECTÉES (RÉGION)

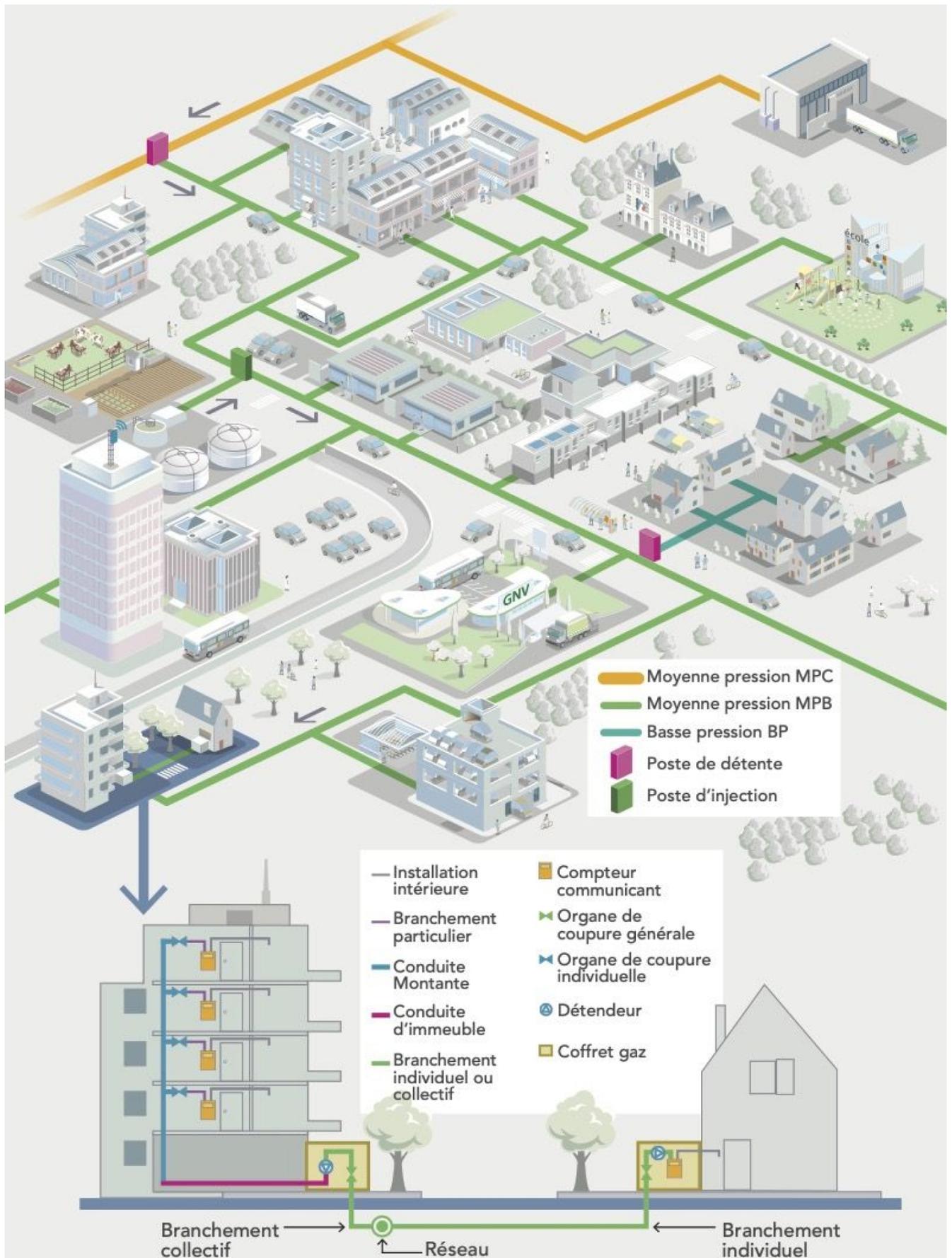


0

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE
SÉCURITÉ GAZ

GBM - BOUSSIERES - THORAISE

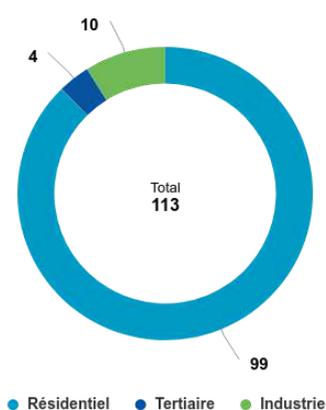
2024



Gestion de la clientèle sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

Clients par secteur en 2024



Quantités acheminées par secteur en 2024



Évolution du nombre de clients

Secteurs	2022	2023	2024
Résidentiel	101	98	99
Tertiaire	4	4	4
Industrie	2	2	10
Total	107	104	113

Évolution des quantités acheminées (en MWh)

Secteurs	2022	2023	2024
Résidentiel	799	759	781
Tertiaire	99	93	88
Industrie	35 157	28 912	31 140
Total	36 055	29 764	32 009

Le « Portail Collectivités »

Le Portail Collectivités, mis en service depuis 2021, est accessible sur grdf.fr. C'est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins. Votre code d'authentification est : **ULSHLZTG**. Vous avez accès à un espace privilégié et enrichi de tous les documents (contrats de concession, avenants, CRAC, courrier redevances...) et des jeux de données détaillées pour vous permettre de mieux contrôler l'activité de GRDF sur le périmètre de chaque commune composant votre territoire.

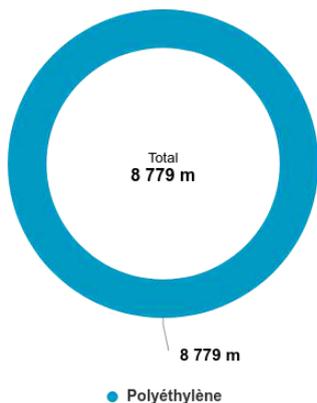
GBM - BOUSSIERES - THORAISE

2024

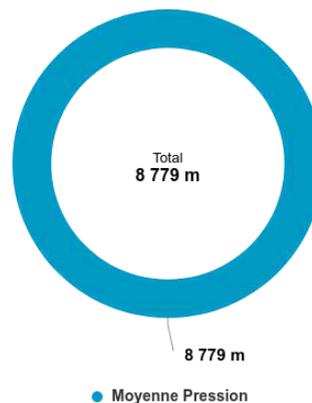
Votre patrimoine

Votre patrimoine est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs. Retrouvez ci-dessous deux répartitions des canalisations, l'une par matière et l'autre par pression, en 2024 à l'échelle de votre concession.

Canalisations par matière en 2024

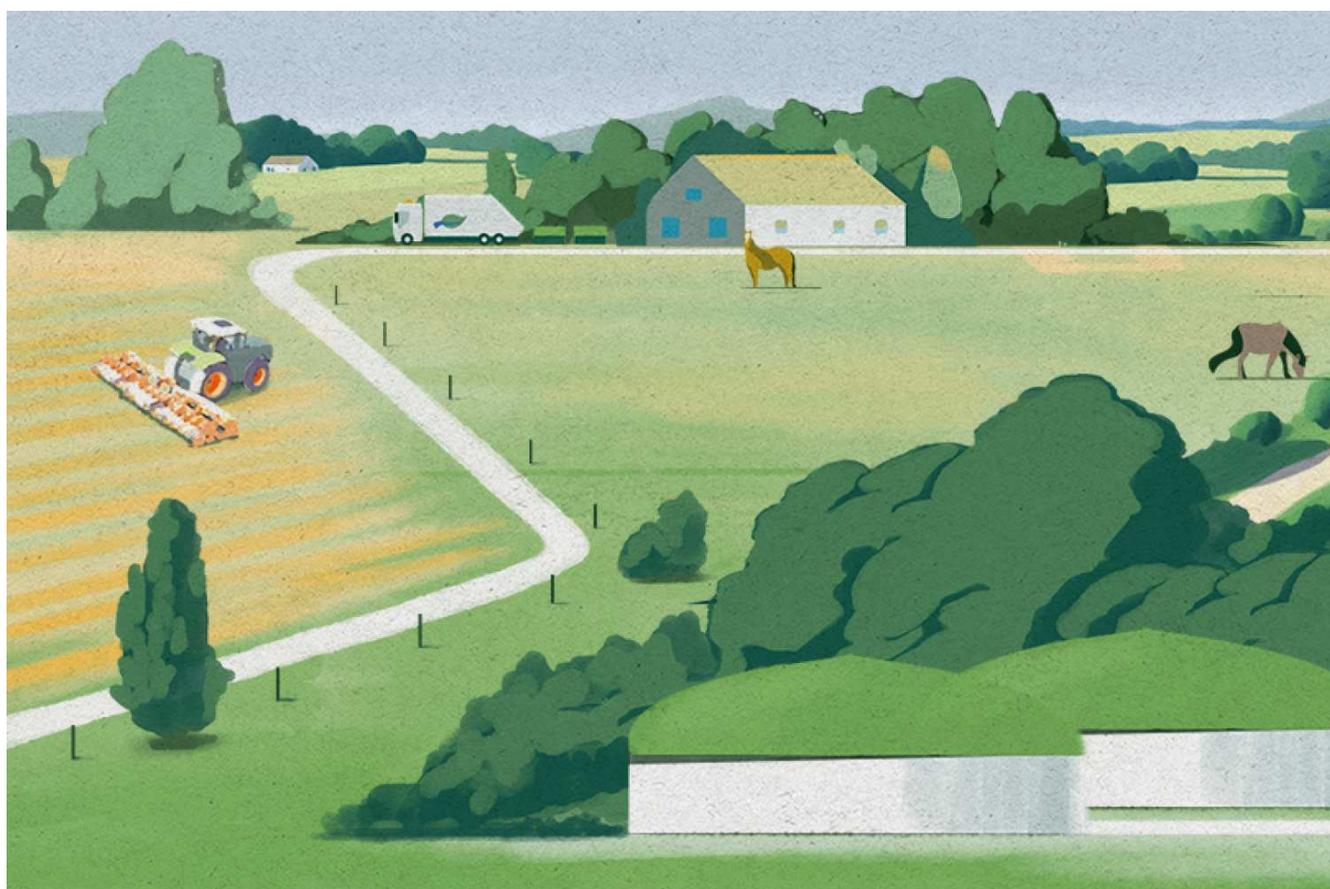


Canalisations par pression en 2024



Investissements par finalité - flux (en euros)

	2022	2023	2024
Total	1 242	79 107	1 092
Raccordement et transition écologique	985	78 894	61
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	0	0	0
Modernisation de la cartographie et inventaire	0	0	0
Comptage	256	212	1 031
Autres	0	0	0



GBM - BOUSSIERES - THORAISE

2024

Demandes et prestations

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...), et d'autres prestations payantes et identifiées dans le catalogue de prestations (interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2022	2023	2024
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	17	13	24
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	14	10	14
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	0	0	2
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	6	3	3
1ère mise en service	1	0	8

La chaîne d'intervention

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Dommmages aux ouvrages

	Dommages		
	2022	2023	2024
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	0	0	0
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	18	23	20
Taux	0,00%	0,00%	0,00%

Évolution des fuites



Ouvrages et maintenance

Type d'ouvrages	Parc à fin d'année	Visites planifiées	Visites réalisées
Canalisations réseau	8 779 m	0 m	0 m
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	3	3	3
Branchements collectifs	12	2	2

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation synthétique reflète le résultat obtenu par le distributeur au périmètre de la concession.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

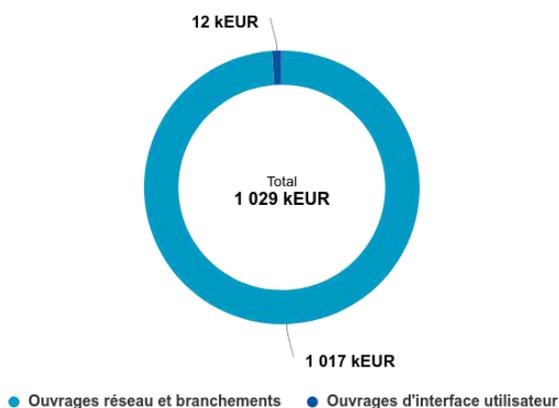
	2022	2023	2024
Recettes d'acheminement	136 910	134 562	144 000
Charges nettes d'exploitation	42 381	51 236	55 540
Charges d'investissement	34 147	34 111	35 323
Résultat avant impôt sur les sociétés	60 382	49 214	53 137
Dont impact climatique	-1 557	-1 847	3 164

Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision initiale en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen.

Valorisation du patrimoine

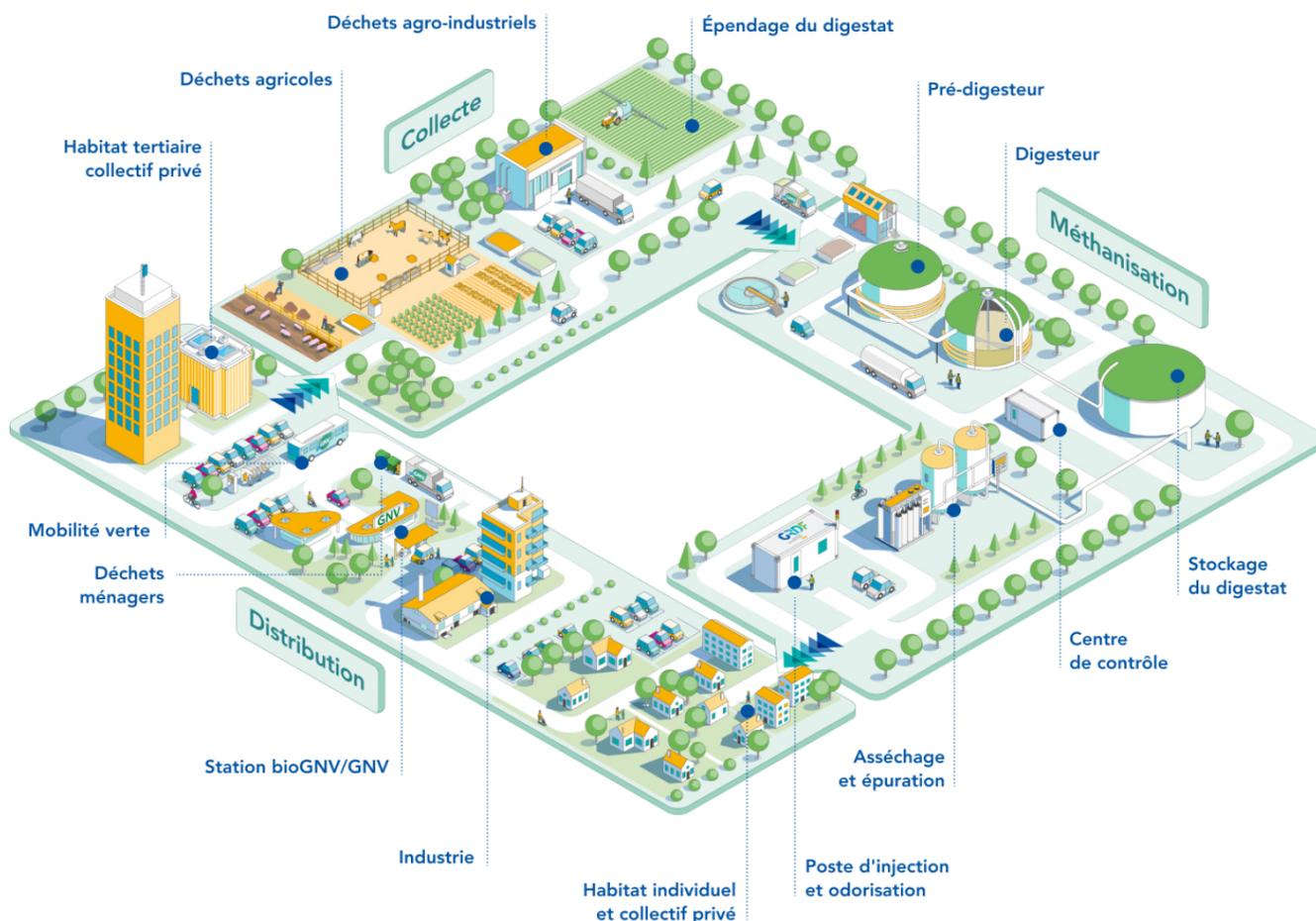
Les anneaux ci-dessous présentent à fin 2024 :

- D'une part qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages.
- D'autre part la valeur des ouvrages restant à amortir.



GBM - BOUSSIÈRES - THORAISE

2024



Votre interlocuteur territorial GRDF



JEROME WAGNER
Directeur Territorial Franche-Comté
0670723809 | 0670723809
jerome.wagner@grdf.fr

URGENCE SECURITE GAZ

N°Vert 0 800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SERVICE CLIENT

N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

